

Améliorer la sécurité des circuits de transport scolaire

Le transport scolaire est 16 fois plus sécuritaire que l'automobile selon une étude de Transports Canada, mais il n'en reste pas moins que nul n'est à l'abri d'un accident. La sécurité en matière de transport scolaire est une responsabilité partagée par l'ensemble des intervenants, chacun ayant son rôle particulier à jouer selon le rapport de la coroner Rudel-Tessier à la suite du décès, en décembre 2004, d'un jeune au débarquement d'un autobus scolaire. La coroner explique dans son rapport de quelle façon ces responsabilités ont pu influencer l'arrivée de l'accident. À cet égard, elle constate qu'il y a un travail constant à faire par les commissions scolaires pour examiner comment les circuits d'autobus scolaires peuvent être améliorés de façon à en augmenter la sécurité.

La prévention est essentielle et chaque commission scolaire se préoccupe de la sécurité des élèves. Cependant, le nombre de circuits dont chacune a la responsabilité est très important et varie énormément d'un milieu à l'autre, selon le territoire desservi. Alors, comment est-ce possible humainement de vérifier chacun d'eux, de s'assurer de la sécurité de chaque circuit?

Plusieurs éléments peuvent permettre à une commission scolaire de minimiser les risques d'accident lors de la conception d'un circuit d'autobus scolaire ou de sa révision. Dans les faits, une multitude d'actions sont posées quotidiennement par les responsables du transport, souvent en concertation avec leurs partenaires.

Ainsi, lors de la planification d'un circuit, le responsable du transport doit examiner la localisation des arrêts, très différente en milieu urbain et en milieu rural. L'organisation d'un circuit de transport scolaire urbain devrait privilégier les arrêts aux coins des rues plutôt que ceux devant les résidences et éviter, si possible, les artères commerciales et les arrêts sur des boulevards urbains. Par contre, en zone rurale, à l'extérieur des villages, il n'y a pas de trottoirs et les arrêts se situent le plus souvent à la résidence de chaque enfant transporté. La topographie des lieux doit

être considérée (pentes, courbes, etc.). Si besoin, un panneau d'arrêt avancé peut être demandé à la direction régionale du ministère des Transports du Québec. D'ailleurs, des panneaux avec lumières clignotantes sont installés à certains endroits.

La commission scolaire doit également porter attention au nombre d'enfants à chaque arrêt et tenir compte de leur âge.

Les élèves du préscolaire et ceux des premier et second cycles du primaire n'ont pas la même perception du danger que ceux du troisième cycle du primaire ou ceux du secondaire. Les risques de bousculade sont toujours possibles et constituent une source de danger.

Plusieurs responsables du transport scolaire ont constitué un historique des arrêts sur leur territoire, qu'ils conservent en y ajoutant des notes de référence manuscrites ou électroniques; certains logiciels permettent même l'insertion de photos. Cela peut les aider à structurer la conception des nouveaux parcours et à améliorer ceux existants. Toujours avec le souci d'accroître la sécurité.

Un précieux allié : le conducteur ou la conductrice de l'autobus scolaire

Chaque conducteur doit connaître ses parcours et les vérifier sur le terrain, avant la rentrée scolaire si possible, pour signaler tout problème. Plusieurs facteurs peuvent influencer la durée d'un parcours, tels la densité de la circulation, le nombre de dispositifs de lumière ou d'arrêts obligatoires, le temps d'embarquement ou de débarquement des élèves qui varie selon l'âge des enfants et leur nombre, etc. Prévoir une marge de manœuvre de quelques minutes est souhaitable car un retard est possible en raison de l'état de la chaussée, de la mauvaise visibilité, des intempéries, etc. De plus, chaque conducteur peut identifier une zone de danger à proximité d'un arrêt: degré de visibilité, nombre

de voies de circulation, vitesse, travaux routiers, etc. Selon l'information transmise, le responsable du transport peut apporter des modifications au parcours.

L'horaire n'est pas un facteur négligeable pour la sécurité. Le temps imparti pour faire un parcours doit être établi en fonction des limites de vitesse et des horaires des écoles. Afin de respecter l'organisation scolaire, les véhicules devraient arriver à l'école entre 5 et 15 minutes avant le début des classes; des périodes d'attente plus longues pour les élèves sont possibles mais des mesures sont alors prévues par la commission scolaire.

Certaines commissions scolaires se sont fixé des indicateurs en matière de sécurité, tel un seuil à ne pas dépasser quant au nombre de traverses de rue. À cet égard, les logiciels, tel Géobus, permettent de minimiser les traverses de rue puisqu'on peut identifier le côté de la rue où réside l'enfant.

Chaque commission scolaire est en mesure de trouver ses solutions

Bref, il importe que chaque commission scolaire s'assure de tout mettre en œuvre pour faire la vérification de la sécurité des circuits de transport scolaire de façon continue, car un accident est toujours un de trop. La Fédération est persuadée que chaque commission scolaire est en mesure de trouver ses solutions.

Par ailleurs, même si la planification des circuits est du ressort des commissions scolaires, l'aménagement physique des arrêts (par exemple, l'éclairage ou l'aménagement de trottoirs) relève en partie des municipalités et même du ministère des Transports du Québec si le trajet s'effectue sur une route de sa compétence. Il s'agit donc d'une responsabilité partagée à laquelle les commissions scolaires doivent associer leurs partenaires. Ainsi, en collaboration avec les municipalités, les commissions scolaires peuvent demander l'ajout de brigadiers scolaires à certains endroits stratégiques



Louise Tremblay
Conseillère en
financement et
en transport
scolaire à la FCSQ
ltremblay@fcsq.qc.ca

* Règles de sécurité

Les parents ont la responsabilité d'éduquer leurs enfants à la sécurité, et tous les intervenants de leur rappeler régulièrement les règles d'un bon comportement en transport scolaire.

Au départ de la maison

- Pour éviter de rater l'autobus, il faut se lever tôt. Cela permet d'arriver à l'avance pour éviter d'avoir à courir.
- Pour se rendre à l'arrêt ou en revenir, on doit toujours utiliser le trottoir. S'il n'y en a pas, il faut marcher du côté gauche de la rue, face à la circulation.

À l'embarquement

- Attendre calmement que l'autobus soit complètement immobilisé avant de s'en approcher.
- Attendre que les feux de l'autobus clignotent et que le conducteur ouvre la porte.
- Monter dans l'autobus à la file en tenant la rampe.
- Se diriger vers sa place et s'asseoir immédiatement.

Au débarquement

- Attendre l'arrêt complet de l'autobus avant de quitter son siège.
- Descendre à la file sans se bousculer et en tenant la rampe.
- S'éloigner rapidement (mais sans courir) et ne jamais passer derrière l'autobus.
- Lorsqu'un objet est échappé près des roues ou sous l'autobus, demander au conducteur la consigne à suivre. S'il est impossible de lui parler, attendre que l'autobus ait quitté avant de ramasser l'objet.

Plusieurs accidents se sont produits au débarquement du véhicule parce que les jeunes restent trop près de l'autobus.

La règle des dix pas

- Compter 10 pas en sortant de l'autobus avant de traverser, de façon à s'en éloigner suffisamment. Ceci permet à l'enfant de voir et d'être vu du conducteur.
- Regarder à gauche, à droite et de nouveau à gauche avant de traverser.
- Traverser rapidement mais sans courir.

ou s'entendre lors de la révision du plan de circulation autour de l'école sur l'ajout d'éléments architecturaux (trottoir, passage piétonnier, etc.). L'objectif est d'assurer la sécurité des élèves piétons et transportés, à l'embarquement comme au débarquement. Mais un accident peut toujours arriver. Les comportements humains peuvent donc jouer un rôle déterminant lors d'un accident. Par conséquent, par leurs actions et leurs interventions, les commissions scolaires doivent réitérer le message de la sécurité. Les programmes de prévention et d'éducation qui s'adressent aux enfants et à leurs parents

sont essentiels, comme la campagne de sécurité annuelle organisée par l'Association du transport écolier du Québec (ATEQ) à laquelle la Fédération contribue et plusieurs commissions scolaires participent.

L'apprentissage des règles de sécurité* est une étape essentielle pour les jeunes qui devrait être prévue au programme scolaire. Même si cette responsabilité est de la compétence du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les commissions scolaires peuvent inviter les directions d'école et le personnel enseignant à sensibiliser les enfants en classe dès le

début de l'année scolaire aux règles de sécurité liées au transport scolaire, notamment à la procédure entourant l'entrée et la sortie de l'autobus, et à la sécurité routière en général.

La sécurité des élèves: une préoccupation constante

La responsabilité des parents dans l'amélioration de la sécurité des déplacements de leurs enfants est claire: répéter régulièrement les règles de sécurité*, leur mettre des vêtements clairs pour qu'ils soient visibles, etc. Les commissions scolaires peuvent inviter le personnel des services de garde et le personnel enseignant à rappeler ces consignes aux parents. La sécurité est un travail continu et, en raison de la nature intrinsèque des jeunes enfants, elle exige le rappel constant des règles de base.

Dans son rapport, la coroner Rudel-Tessier a également rappelé que les parents sont responsables de leurs enfants avant que ceux-ci montent dans l'autobus et à partir du moment où ils en descendent. Plusieurs commissions scolaires signalent déjà ces obligations avant même la rentrée scolaire de diverses façons: dans l'agenda de l'élève, par le biais d'un dépliant, sur le site Internet, etc.

Les commissions scolaires s'impliquent dans la sécurité du transport des élèves. Leurs responsabilités à cet égard sont très importantes car elles permettent quotidiennement à près de 560 000 élèves d'être transportés pour avoir accès à l'école publique.

Note: Cet article est inspiré de la formation offerte en novembre 2007 par la FCSQ aux responsables du transport des commissions scolaires, intitulée Améliorer la sécurité des circuits de transport scolaire: oui, mais comment?